



LE CHR DE HUY RECRUTE !

APPEL INTERNE ET EXTERNE

Rejoins-nous !

INFIRMIER SIAMU (H/F/X)

MISSION

L'infirmier en soins d'urgence est une personne qualifiée et spécialement formée qui est responsable de la prise en charge globale de toute personne et de sa famille, en détresses physiques, psychiques ou sociales, admise au service des urgences et en SMUR.

L'infirmier doit être capable d'observer, d'évaluer différents paramètres (physique, biologique, psychologique et social) en vue d'établir un diagnostic infirmier en urgence.

L'infirmier doit avoir la compétence requise pour assurer la démarche en soins au niveau de l'accueil, de l'évaluation du degré d'urgence, de la dispensation des soins et de leur continuité dans le respect de l'intégrité et de la dignité de l'individu.

L'infirmier en soins d'urgence joue un rôle majeur en raison de sa permanence. Elle exerce des fonctions multiples : triage, orientation, accueil, soins divers, gestion des mouvements des patients et de leurs dossiers

TÂCHES

VIS-À-VIS DES MALADES

- Être attentif à l'accueil du patient et de sa famille
- Evaluer les besoins du patient, observer, noter et rapporter les symptômes, réactions ou changements concernant l'état général du malade
- Administrer les soins de première urgence
- Coordonner et évaluer les soins infirmiers, les examens en tenant compte des priorités
- Administrer le traitement d'urgence sur prescription médicale ou ordres permanents écrits
- Pourvoir au bien-être physique et moral du malade ainsi qu'à sa sécurité
- Prévenir les complications
- Respecter les droits des patients et de leur famille/ entourage
- Participer au programme d'éducation et d'information du patient
- Se conformer aux règles d'hygiène hospitalière
- Respecter les directives administratives (accident de travail, certificat, ...)

VIS-À-VIS DU MÉDECIN

- Contacter le médecin lors de toute arrivée de patient
- Transmettre au médecin les informations (physiques, biologiques, psychologiques et sociales) spécifiques au patient en vue de participer à l'établissement du diagnostic médical
- Se conformer aux prescriptions médicales et rendre compte des soins délégués et prodigués au patient

VIS-À-VIS DE L'ÉQUIPE

- Se conformer aux directives administratives et professionnelles de son infirmière en chef
- Instruire, guider, superviser toutes les personnes subordonnées attachées au service
- Veiller à établir une bonne entente au sein des équipes de travail
- Assurer la continuité des soins, un sens de la collaboration, une disponibilité en cas d'afflux, une polyvalence dans l'organisation des tâches et posséder le sens de la continuité des soins
- Veiller à une transmission des informations à ses collègues ; à l'aide de rapports précis, concis en vue de la continuité des soins

VIS-À-VIS DE L'INSTITUTION

- Participer à une formation continuée en soins d'urgence, à des séances d'informations et à des cours de recyclage
- Maintenir des soins infirmiers de qualité par ses actes et son attitude professionnelle et relationnelle
- Se conformer au règlement général du personnel de l'institution et à la philosophie des soins de l'institution
- Respecter les règles de déontologie professionnelle, particulièrement en ce qui concerne le secret professionnel, et ne peut nuire en aucun cas à la réputation de l'institution
- Participer à la gestion quantitative et qualitative du matériel utilisé dans le service
- Collaborer au projet de l'établissement

ACCUEIL ET ORIENTATION

- Accueil du patient, de la famille et/ou entourage :
 - Prendre un premier contact avec le patient
 - Gérer et assurer les relations humaines par une prise en charge immédiate du patient et de sa famille présente ou non
 - Dédramatiser la situation d'urgence et établir une relation de confiance
 - Assurer des relations avec les tiers externes
- Récolte et interprétation des données :
 - Prendre connaissance du motif de consultation par :
 - tout document accompagnant le patient
 - une écoute du patient
 - une écoute de la famille et/ou des accompagnants
 - une écoute des services de secours (ambulanciers, forces de l'ordre, ...)
 - Recueillir, rassembler et analyser les informations d'ordre physique, biologique, psychologique et sociale à l'aide d'un support écrit, le dossier infirmier de transmission
 - Prendre connaissance des documents d'identification, d'assurabilité et les informations du médecin traitant

- Prise de décision
 - Être capable d'évaluer le degré d'urgence et d'élaborer des priorités de soins à réaliser dans le but d'établir d'un diagnostic infirmier.
 - Etablir un bilan primaire : urgence vitale - urgence différée - non urgente.
 - Etablir un bilan secondaire : catégoriser le patient en fonction du type de pathologie (chirurgie, médecine interne, gynécologie, ...)
 - Etablir un contact avec les services médicotéchniques
- Transmission des informations
 - Expliquer au patient, à sa famille et/ou entourage, le déroulement de la prise en charge
 - Orienter le patient dans la salle de soins adaptée et l'installer adéquatement
 - Orienter la famille et/ou les accompagnants vers la salle d'attente
 - Informer l'infirmier de référence et assurer la transmission des informations concernant le patient
- Devenir du patient
 - Être au courant en permanence de l'occupation du service

SOINS

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de dispenser des soins infirmiers de qualité
- Observer de manière continue, intégrée et enregistrer les données relatives aux fonctions vitales de toute personne en détresse ou en difficulté
- Prendre en compte les données recueillies en vue d'établir un diagnostic infirmier
- Déterminer et hiérarchiser les objectifs spécifiques de soins sur base du diagnostic infirmier élaboré
- Planifier les interventions infirmières
- Dispenser les soins infirmiers, appliquer les traitements médicaux prescrits et assister aux actes diagnostiques et thérapeutiques selon les procédures de soins et les ordres permanents (écrits) établis dans le service
- Evaluer les résultats de soins infirmiers obtenus
- Dans cette démarche infirmière, l'importance du rôle autonome de l'infirmière en soins d'urgence est capitale de par sa position de premier intervenant tant en pré-hospitalier qu'en hospitalier

LA SORTIE DU SERVICE DES URGENCES

- La sortie du patient d'un service des urgences peut être envisagée sous différentes formes :
 - la sortie vers l'extérieur *
 - le transfert intrahospitalier
 - le transfert interhospitalier
 - le décès

* N. B. : Par sortie du patient vers l'extérieur, il faut entendre le retour du patient à domicile, dans la famille, à l'école, sur le lieu du travail, vers une maison de repos ou maison de repos et de soins, vers un autre établissement de soins, avec l'autorité judiciaire et en sortie exigée.

- L'infirmier en soins d'urgence :
 - S'assurer que le patient et sa famille/entourage aient reçu et compris les explications données par le médecin au niveau du diagnostic, du traitement, du suivi des soins, des répercussions au point de vue familial, travail ou social
 - Informer le patient et sa famille/entourage en collaboration avec l'infirmière de référence chargée du suivi des soins et de l'accompagnement sanitaire, de sa prise en charge après sa sortie (au niveau : hygiène, mobilisation, élimination, diététique, aide pour l'habillement, éducation à l'autonomie, mesure d'isolement pour la prévention de contamination, administration de médicaments, vaccination, prévention des accidents domestiques, etc.).
 - Prendre contact avec le service social
 - Lors du transfert du patient, prendre contact avec l'équipe infirmière en tenant compte de la spécificité des soins et de la sécurité physique (volet B1, 5)
 - En cas de décès du patient, prendre contact avec la famille/entourage et leur procurer un support psychologique, leur donner le suivi administratif, et prendre contact avec le responsable de la morgue.
 - Prendre contact avec l'autorité judiciaire en cas de demande préalable de leur part et après avis médical si le patient présente un danger pour lui-même ou autrui.
 - Donner au patient et sa famille/entourage les moyens de transport et d'équipement appropriés et accompagner le patient à la sortie (volet B1, 5)
 - Evaluer lors d'une sortie exigée, les raisons avec le patient ou sa famille/entourage
 - S'assurer que le patient ou sa famille/entourage connaît la nature et le contenu de tous les documents remis
 - Clôturer en collaboration avec l'auxiliaire administrative le dossier administratif (transmission vers le service transféré, consultations ou archives, facturation)

ORGANISATION – GESTION DU SERVICE

- Du personnel :
 - Assurer la continuité des soins par le respect des horaires et la répartition des tâches
- Des services communs et administratifs :
 - S'assurer de la réalisation de l'entretien des locaux
 - Transmettre les informations inhérentes aux patients et au service, aux responsables des différents départements de l'établissement (Hôtellerie, ...)
 - Veiller à la réalisation du suivi administratif (dossier administratif, dossier infirmier, tarification, ...)
- Du matériel/équipements/médicaments :
 - Veiller à la gestion des stocks du matériel/équipements/médicaments (stupéfiants, ...)
 - S'assurer de la réalisation de l'entretien, la désinfection, la stérilisation (si nécessaire) et de la maintenance des locaux, du matériel et des équipements

RECHERCHE

L'infirmier en soins d'urgence, consciente de la nécessité d'une amélioration constante de la qualité des soins :

- Peut être amenée à tester du nouveau matériel en vue :
 - D'améliorer la qualité des soins
 - D'orienter le choix de nouvelles acquisitions
 - De mettre en place de nouvelles techniques

- Peut être amenée à rechercher de nouvelles techniques ou procédures en collaboration avec des experts, en vue :
 - De simplifier et standardiser les actions infirmières et médicales
 - D'améliorer la qualité des soins
- Peut être amenée à participer activement à la recherche infirmière et/ou médicale

PROFIL

Conditions de recrutement

- Être titulaire du diplôme de bachelier en soins infirmiers reconnu par le ministère
- Être titulaire du TPP SIAMU

Offre


Nous vous offrons un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein dans un environnement de travail agréable au sein d'une institution à taille humaine.

Barème IFIC 15

Modalités

Les candidatures (CV, lettre de motivation et copie du diplôme) sont à adresser à Madame de Lamotte Laura, agent RH, via l'adresse mail job@chrh.be pour le 16/10/2023 au plus tard. Veuillez renseigner les références de l'appel : **2023/B/0928**

Pour plus d'informations concernant ce poste, veuillez contacter Madame Jadot Valérie, Directrice du Département Infirmier au 085/27.71.87

 085/27.70.32

 job@chrh.be

Retrouvez toutes nos offres sur
www.chrh.be/job

BIENVILLANCE

ENGAGEMENT

ÉQUITÉ

INNOVATION

PROXIMITÉ